AR Prefecture
016-211602362-20230407-D2023_4_5-DE
Reçu le 20/04/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2023_4_5

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

Objet : Cession du logement 34 avenue du 24 août 1944

L' an deux mille vingt trois, le vendredi 07 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 31 Mars 2023

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame GANNE Julie, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Pouvoirs :
Madame ALIX Florence a donné pouvoir à Madame GANNE Julie
Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame VERGNAUD Isabelle
Madame GIRAUD Isabelle a donné pouvoir à Monsieur NOËL Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ALIX Florence, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Monsieur Frédéric NOËL

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le logement situé 34 avenue du 24 août 1944 n'est plus occupé depuis le 2 novembre 2022. Au vu des travaux à réaliser, le conseil municipal lors de la séance du 10 mars 2023 avait délibéré favorablement pour la cession de ce bien à un privé.

Pour rappel, les caractéristiques du logement sont les suivants :
106m² / Rdc : cuisine, séjour, wc, garage / 1er étage : 3 chambres salle de bain wc / jardin

Un bornage a été réalisé afin de déterminer une parcelle pour ce logement qui se trouvait sur la parcelle du bâtiment scolaire.

La commune a reçu une offre à 90 000€ hors frais de notaire, qui seront à la charge de l'acheteur.

Vu la délibération n°D_2023_3_24 relative à la cession de ce bien à un privé,
Vu l'avis des domaines du 14/10/2021,
Vu l'offre reçue de 90 000€,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'**ACCEPTER** cette offre au montant de 90 000€ hors frais de notaire,
- DE **PRENDRE EN CHARGE** les frais de bornage,
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la vente de ce bien,
- D' **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 07/04/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 20/04/2023

Le Maire,
Michel CARTERET

Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint au maire, M LHOMME